

BILAN ANNUEL 2025

Tribunal administratif de Melun



Florence DEMURGER
Présidente du tribunal
administratif de Melun



Effectifs de la juridiction :

127

personnes dont :

54

**magistrates
et magistrats**

73

**agentes et agents de greffe
et aides à la décision**

Au cours de l'année 2025, le tribunal a connu une hausse importante de son niveau d'activité. Le nombre d'affaires enregistrées a progressé de 19 %, atteignant un nombre record de près de 19 000 dossiers, dont 4 300 référés urgents. La mobilisation de tous les membres de la juridiction a permis une progression également très forte du nombre d'affaires traitées : celui-ci s'élève à plus de 15 300, en hausse de 16 % par rapport à 2024.

Le tribunal a tranché de nombreux litiges en lien avec le quotidien des citoyens. Il a ainsi annulé le plan de sauvegarde de l'emploi de la société Sanofi Aventis R&D qui prévoyait la suppression de 325 emplois dans ses trois établissements de Gentilly, Vitry-sur-Seine et Montpellier. Le tribunal a également interrompu la réalisation de travaux de forage pétrolier à Nonville, en Seine-et-Marne, estimant que les impacts du projet sur la biodiversité n'avaient pas été suffisamment étudiés et que l'arrêté préfectoral d'autorisation devait fixer le montant des garanties financières attendues de l'exploitant pour faire face aux éventuels incidents d'exploitation. En matière électorale, les magistrats ont validé les résultats des élections municipales de Villeneuve-Saint-Georges et déclaré inéligible un candidat n'ayant pas déposé son compte de campagne.

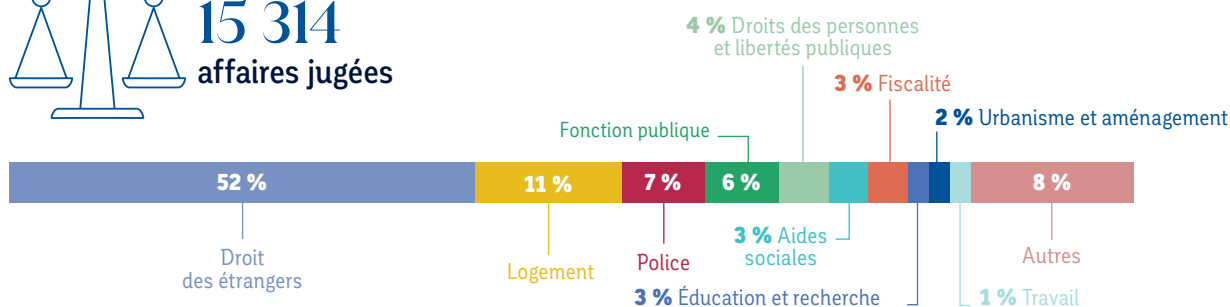
L'année a en outre été marquée par la mise en œuvre des premières visio-audiences avec le centre de rétention administrative du Mesnil-Amelot. Les installations et procédures mises en place ont permis à la juridiction d'organiser des audiences respectueuses des droits des justiciables, tout en évitant de mobiliser quotidiennement les effectifs de police pour transporter les personnes retenues du Mesnil-Amelot jusqu'à Melun.

Enfin, le tribunal a approfondi ses liens avec le monde universitaire en signant une convention de partenariat avec l'université Paris Panthéon -Assas (campus de Melun) et a contribué, dans ce cadre, à la formation de nombreux stagiaires tout au long de l'année. Soucieuse d'ouvrir ses portes au public, la juridiction a également accueilli plusieurs classes de collège et d'école primaire, qui ont pu assister à un procès fictif et ludique à l'occasion des journées européennes du patrimoine. La participation à la traditionnelle « Nuit du Droit » en octobre dernier a permis à des étudiantes et étudiants de jouer eux-mêmes le rôle des principaux acteurs d'un procès devant la juridiction administrative.

2025 en chiffres



15 314
affaires jugées



Aides sociales : aides financières aux personnes (RSA), aux familles, à l'enfance, aux personnes handicapées ou âgées, aides médicales d'État, etc.

Droit des étrangers : titres et visas de séjour, titres de travail, expulsions, extraditions, etc.

Éducation et recherche : inscription, déroulement et obtention des examens dans les établissements d'enseignement public et privé.

Fiscalité : impôts locaux, impôt sur le revenu, TVA, etc.

Fonction publique : relations des fonctionnaires et des agents publics avec leur employeur.

Droits des personnes et libertés publiques : garantie des libertés publiques et des droits fondamentaux, naturalisations, etc.

Logement : aides financières au logement, droit au logement opposable, organismes de HLM, etc.

Police : mesures pour faire respecter la sécurité, la salubrité et l'ordre public (permis de conduire, débits de boisson, déchets, stationnement, immeubles insalubres, etc.)

Travail : licenciements des travailleurs protégés, instances représentatives du personnel, plans de sauvegarde de l'emploi, etc.

Urbanisme et aménagement : permis de construire, droit de préemption, aménagement commercial, plans locaux d'urbanisme, etc.



4 299
affaires jugées en urgence (référé)

▲ 15 % par rapport à 2024



18 889
affaires enregistrées

▲ 19 % par rapport à 2024



10 mois et 28 jours
de délai moyen de jugement

■ 16 jours par rapport à 2024



80 %
des décisions du tribunal ont été confirmées en appel



100
médiations engagées
44 % de taux de réussite